



**SYNDICAT MIXTE PROJET GRAND SITE DE FRANCE
CITÉ DE CARCASSONNE**

COMITÉ SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025

Procès-Verbal de séance

L'an Deux Mille vingt-cinq, le jeudi seize octobre à seize heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Projet Grand Site de France - Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des congrès de Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Gérard LARRAT, Any BARTHÈS, Magali BARDOU, Laurence GASC, Hervé BARO, Tamara RIVEL, François MOURAD, Didier CARBONNEL, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Christophe ROBERT

Benjamin ASSIÉ donne pouvoir à Alain COSTE

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Isabelle CHÉSA (supplée par Any BARTHÈS), Maria CONQUET (supplée par François MOURAD), Régis BANQUET, Pascal VALLIÈRE, Magali ARNAUD (supplée par Didier CARBONNEL), Michel PROUST, Didier ALDEBERT, Catherine BOSSIS, Benjamin ASSIÉ, Marie LAVANDIER, Franck DOUCET, Laurent ALBERTI (suppléé par Christophe ROBERT)

ABSENTS : Madame Adeline RABATÉ

SECRETARIAT DE SEANCE : Magali BARDOU

L'ordre du jour était le suivant :

Partie A : Introduction

1. Vérification du Quorum
2. Validation du Procès-Verbal du 25 juin 2025

Partie B : Administration :

1. Mise à jour du tableau des membres suppléants du CMN au sein du Comité syndical
2. Finances : Proposition de modification des statuts du Syndicat mixte (article11-Dispositions financières-b-Contribution des membres du syndicat)
3. RH : Passage à temps complet du poste d'architecte chargé d'étude - Avenant
4. RH : Renouvellement CDD Chargé d'étude
5. Validation plans de financement pour demande de subventions de fonctionnement Actions 2026 :
 - Action 1 / 1.1 : Charte gestion cité
 - Action 21 / 21.1 - Schéma d'interprétation patrimoniale
 - Action 22 : Animation Grand Site 2026 (outil pédagogique OPP-Site internet-Evénements...)
6. Comptabilité : Décision modificative sur le budget primitif 2025

Partie C : Avancement actions PGS :

1. ACTION 5 / 5.1- Actualisation de l'étude de faisabilité et de programmation de l'accueil du Grand Site
 - Validation phase programmation
2. ACTION 17 / 17.1 – Etude de déplacement et Services associés
 - Présentation de l'étude de Préfiguration d'observatoire de gestion des flux
3. ACTION 22 : Animation 2025 du Grand Site
 - Communication (logo, mise à jour site internet)
 - Présentation publique OPP 2026

Partie D : ACTUALITES-INFORMATIONS :

1. Rencontre étudiants Masters 2 Villes et Environnement urbain - Université d'Albi – 19/09/2025
2. Rencontres Annuelles du Réseau dans le Grand Site Dunes de Flandres du 1er au 4 octobre 2025

PARTIE A : INTRODUCTION

Gérard LARRAT constate que le quorum est atteint à l'heure de début de séance et ouvre la séance à 16H05. Il demande s'il y a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 25 juin 2025.

Aucune observation, Gérard LARRAT présente au vote le procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Il nomme Mme Magali BARDOU secrétaire de séance.

PARTIE B : ADMINISTRATION

B.1. Mise à jour du tableau des membres suppléants du CMN au sein du Comité syndical

Laetitia CHARLETTE explique que suite à l'arrivée de Mme Charlène LAPEYRE, administratrice adjointe du Château et Remparts de la cité de Carcassonne, prenant la suite de M. Amancio REQUENA, il est nécessaire de procéder à la modification des représentants suppléants du CMN au sein du Comité syndical du Syndicat mixte Projet Grand Site de la Cité de Carcassonne.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à l'installation partielle des membres suppléants du CMN comme suit :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie LAVANDIER Présidente du CMN	Monsieur Kévin RIFFAULT Directeur Général du CMN
Monsieur Franck DOUCET Administrateur du Château et remparts de la cité de Carcassonne-CMN	Madame Charlène LAPEYRE Administratrice adjointe du Château et Remparts de la cité de Carcassonne-CMN (en Remplacement de M. Amancio REQUENA)
Madame Adeline RABATÉ Directrice de la conservation des monuments et des collections-CMN	Jean-Philippe ALLOUIN, Directeur adjoint de la conservation des monuments et des collections-CMN
Monsieur Laurent ALBERTI Conservateur des monuments nationaux-CMN	Monsieur Christophe ROBERT Ingénieur du patrimoine-CMN

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée.

**Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la mise à jour des membres suppléants du CMN au sein du Syndicat mixte comme présentée ci-dessus.**

B. 2. Finances : Proposition de modification des statuts du Syndicat mixte (article11-Dispositions financières-b-Contribution des membres du syndicat)

Laurence CAHUZAC explique que suite aux différentes réunions de préparation du Budget 2026 organisées entre les membres et suite à la mise à l'ordre du jour de ce sujet au Bureau syndical du 7 octobre dernier, il est constaté aucune possibilité de bâtir un budget prévisionnel 2026 pour le Syndicat mixte avec la règle statutaire actuelle de contribution annuelle égale entre les membres pour le fonctionnement de la structure porteuse.

Le montant de contribution annuelle 2026 étant à ce jour établi, pour un budget équilibré à 53 800 €/membre, soit 269 000 € au total, ne recevant pas un principe de validation par l'ensemble des membres, il est proposé de modifier les statuts pour permettre une négociation qui sera renouvelée annuellement entre membres. La négociation devra répartir les parts de financements qui ne seront plus nécessairement égales entre membres.

Il est proposé de mettre au vote la modification des statuts sur l'Article 11 Dispositions financières afin d'avoir la possibilité de niveaux de contributions annuelles différencierées entre membres du Syndicat mixte, au lieu des 20% actuels entre chacun des 5 membres, dans l'objectif d'un budget pour le Syndicat mixte Projet Grand Site – Cité de Carcassonne en 2026.

Laurence CAHUZAC précise qu'une demande a été faite ce jour même par la Région pour reporter cette question à un prochain Comité syndical de façon à ce que le service juridique puisse étudier la proposition de modification des statuts.

Cette modification s'appuiera sur l'Article 14 Modification des statuts du syndicat mixte (cf. Statuts 2021 en pièce jointe p.5).

L'écriture actuelle :

Extrait des Statuts du 19/10/2021du Syndicat Mixte Grand Site Cité de Carcassonne – Article 11 – Dispositions financières, p.4

b – Contribution des membres du syndicat :

La contribution des membres règle les dépenses de fonctionnement. Les investissements sont couverts par des subventions spécifiques.

Elle est répartie de la manière suivante :

- | | |
|--|-----|
| ➤ <i>La Région Occitanie</i> | 20% |
| ➤ <i>Le Département de l'Aude</i> | 20% |
| ➤ <i>Carcassonne agglo</i> | 20% |
| ➤ <i>La Commune de Carcassonne</i> | 20% |
| ➤ <i>Le Centre des Monuments Nationaux</i> | 20% |

Concernant l'investissement sur le programme d'actions de l'OGS, des clés de répartition seront définies en fonction des fiches actions validées en CSSPP du 8 décembre 2016. La contribution du CMN sur ces mêmes investissements se limiterait à son domaine habituel d'intervention sur le monument.

Serait modifiée pour :

b – Contribution des membres du syndicat :

La contribution des membres règle les dépenses de fonctionnement. Les investissements sont couverts par des subventions spécifiques. La contribution de chaque membre sera négociée annuellement, entre les membres, sur proposition budgétaire du Syndicat mixte en N-1 et soumise au Comité syndical pour approbation avant le vote du Budget en année N.

Concernant le financement du programme d'actions du Projet Grand Site (PGS), où le Syndicat Mixte est commanditaire, des clés de répartition seront définies entre membres en fonction des fiches actions validées en CSSPP du 8 décembre 2016 et sollicitées, après approbation par le Comité syndical, auprès des membres, en subvention de fonctionnement spécifique en N-1, selon leurs procédures administratives respectives.

Concernant l'investissement sur le programme d'actions du PGS, des clés de répartition seront définies en fonction des fiches actions validées en CSSPP du 8 décembre 2016. La participation du CMN sur ces mêmes investissements se limiterait à son domaine habituel d'intervention sur le monument

Hervé BARO est surpris de la proposition qui est faite de moduler la participation financière de chaque membre. Cependant il ne rejette pas cette hypothèse mais pense qu'il serait préférable de fixer une participation minimale égale pour tous les membres étant donné que l'intérêt du Syndicat mixte vaut pour l'ensemble du territoire.

Il rejoint la Région et souhaiterait que cette question soit reportée en 2026 pour se laisser le temps de la réflexion, tenir compte des échéances électorales du mois de mars 2026 qui entraîneront des changements de représentants au Syndicat et parvenir à un accord durable. Il ne souhaite donc pas que la modification des statuts du Syndicat mixte soit votée ce jour préférant prendre le temps pour la réflexion et analyser les conséquences de cette décision.

Alain COSTE reconnaît que cette posture est largement induite par la décision unilatérale de la Région de diminuer le montant de sa participation, indépendamment de son engagement au titre des statuts du Syndicat mixte. L'intention de modifier les statuts est tout à fait louable en modulant la contribution annuelle de chaque membre. En même temps, il rejoint M. BARO sur la proposition de s'entendre sur un socle commun de participation minimale qui lui paraît tout à fait satisfaisante.

Didier CARBONNEL rejoint les interventions de MM BARO et COSTE et pense qu'il serait préférable de s'accorder du temps pour réfléchir aux incidences sur l'application d'un changement statutaire pour les membres et le Syndicat mixte.

Il souhaite également qu'une réflexion plus approfondie soit menée sur cette proposition.

Gérard LARRAT précise qu'en Bureau syndical il a proposé une solution juridique adaptée. Cependant si l'assemblée souhaite reporter la question, il ne s'y opposera pas. Il ajoute que le temps de la gestion n'est pas le temps politique. Le report se fera pour laisser à chacun le temps de la réflexion et non en raison des élections en 2026. Il ne s'oppose pas à la demande de report de la Région pour se laisser le temps de la réflexion. Il souhaite qu'une solution soit trouvée, que la question soit tranchée et qu'une décision soit arrêtée au prochain Comité syndical de décembre de façon à ne pas pénaliser le Syndicat mixte dans son fonctionnement et dans la préparation de son budget.

Il laisse aux membres un mois et demi de réflexion jusqu'au prochain Comité syndical.

Hervé BARO ajoute que la question du budget est un autre débat. Il est possible de transiger d'ores et déjà sur les différences de contributions des membres.

Gérard LARRAT interroge Laurence CAHUZAC pour avis sur le report de cette question en décembre afin de savoir si l'équipe du Syndicat mixte aura le temps de travailler pour apporter d'autres solutions.

Laurence CAHUZAC répond que tout sera mis en œuvre pour y parvenir. Elle ajoute que depuis le mois de février, les membres ont été informés que pour arriver à un équilibre du budget en 2026, il est nécessaire d'augmenter le montant des contributions à 53 800€/membre (cf. note au Bureau syndical). Depuis de nombreux échanges, consultations et réunions ont été menées avec les équipes techniques des membres pour trouver des solutions. A ce jour aucune solution satisfaisante n'a émergée. Par ailleurs une invitation à une nouvelle réunion d'orientation budgétaire a été lancée auprès des référents techniques du Syndicat pour parvenir à trouver une solution dans l'objectif de présenter le DOB pour le mois de décembre.

Gérard LARRAT demande si une réunion du Bureau syndical est prévue avant le Comité de décembre.

Laurence CAHUZAC répond qu'un Bureau est prévu le 26 novembre ajoutant qu'il reste un mois pour que les équipes techniques travaillent à la recherche d'une solution.

Gérard LARRAT confirme que les membres du Bureau seront présents le 26 novembre, séance au cours de laquelle une position sera arrêtée par chacun.

L'ensemble des membres du Comité syndical est favorable au report de la proposition de modifications des statuts du Syndicat mixte.

B.3. RH : Passage à temps complet du poste d'architecte chargé d'étude – Avenant

Laurence CAHUZAC rappelle que dans sa séance du 14 avril dernier, le Comité syndical a décidé de saisir, selon la procédure en vigueur, le Comité Social Technique (CST) pour avis de la modification de la durée du temps de travail de M. Anthony CHOLLET, architecte chargé d'étude - passage à temps non complet de 26h hebdomadaire à un temps complet (délibération n°11-2025).

La délibération a été exécutée.

Dans sa séance du 30 juin dernier, le CST a émis un avis favorable à l'unanimité.

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée - Abstention des membres de la Région.

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à la majorité :**

Pour : 9 voix

Abstentions : 3 voix - Alain COSTE, Benjamin ASSIÉ et Sylvie VILAS

Contre : 0 voix

- **D'APPROUVER la modification du temps de travail de M. Anthony CHOLLET, architecte chargé d'étude en passant un avenant à son contrat pour un passage à temps non complet de 26h hebdomadaire à un temps complet à compter du 1er décembre 2025.**
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

B.4. RH : Renouvellement CDD Chargé d'étude

Laurence CAHUZAC rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 27 mars dernier, le Comité syndical a créé un poste de chargé d'étude, contrat à durée déterminée allant du 1er juin au 31 décembre 2025, et entièrement financé par une subvention exceptionnelle de l'Etat de 60 000€ (délibération n°08-2025).

M. Clovis GORISSE a été recruté sur ce poste avec pour mission de participer à la mise en œuvre du Plan d'Action, et de l'activité générale du Syndicat Mixte.

M. GORISSE donne entière satisfaction dans l'exécution de ces missions et le Syndicat mixte souhaite poursuivre le travail avec lui dans le cadre de l'aide ingénierie Etat, souhait partagé. Le contrat à durée déterminée pour surcroît d'activité de M. GORISSE en cours permet au Syndicat un renouvellement de 5 mois soit du 1er janvier au 31 mai 2026.

Par ailleurs la DREAL nous a indiqué que l'aide pour le soutien en ingénierie du même montant serait reconduite en 2026, bien que la subvention ne soit encore ni demandée ni accordée. Afin de percevoir cette subvention, il est nécessaire de présenter une demande de subvention auprès de la DREAL Occitanie d'un montant de 60 000€ avant la fin de l'année.

Dans l'attente du versement de cette aide en 2026, le Syndicat mixte aura la capacité de rémunérer ce poste grâce au surplus de la subvention 2025 acquis par l'accord avec la DREAL pour prise en charge d'heures complémentaires de M. Anthony CHOLLET.

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la reconduction du contrat à durée déterminée de M. Clovis GORISSE pour 5 mois soit du 1er janvier au 31 mai 2026**
- **DE SOLLICITER une subvention de 60 000 € auprès de la DREAL Occitanie pour le soutien en Ingénierie en 2026 de l'équipe du Syndicat mixte**
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

B.5. Validation plans de financement pour demande de subvention de fonctionnement Actions 2026 (Maîtrise d'Ouvrage SMPGS)

Laurence CAHUZAC explique que la proposition de plan de financement des Actions PGS en 2026 dont la maîtrise d'ouvrage ne sera pas prise en charge par le SMPGS mais par un autre membre, sera présentée lors du DOB 2026.

Mais, compte tenu du dispositif de financement des Actions PGS en fonctionnement, le Syndicat mixte doit solliciter les subventions de fonctionnement auprès de ses partenaires avant la fin de l'année 2025 pour les Actions programmées en 2026. Cette programmation a été établi collégialement avec la DREAL en juin 2025.

Laurence CAHUZAC présente les actions PGS pour 2026 et la proposition de leur plan de financement :

- Action 1 / 1.1 : Charte gestion cité

Objet : Réalisation d'une charte

Budget estimatif de l'action : 50 000 €TTC

Calendrier d'exécution : 2 ans

Montant estimatif engagé en 2026 : 16 666,66 €TTC (33,33%)

Montant estimatif engagé en 2027 : 33 333,34 €TTC (66,67%)

Proposition de financement :

Montant € TTC 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	SMPGS
16 666,66	5 000	2 777,77	2 777,77	2 777,77	3 333,35
100%	30%	16,67%	16,67%	16,66%	20%

- Action 21 / 21.1 : Schéma d'interprétation patrimoniale

Objet : Actualisation étude du schéma d'interprétation patrimoniale

Budget estimatif de l'action : 40 000 €TTC

Calendrier d'exécution : 2 ans

Montant estimatif engagé en 2026 : 13 333,33 €TTC (33,33%)

Montant estimatif engagé en 2027 : 26 666,67 €TTC (66,67%)

Proposition de financement :

Montant € TTC 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	SMPGS
13 333,33	5 333,33	1 777,78	1 777,78	1 777,78	2 666,66
100%	40%	13,33%	13,33%	13,34%	20%

- Action 22 : Animation Grand Site 2026 (outil pédagogique OPP-Site internet-Evénements...)

Objet : Création d'une mallette pédagogique OPP, événements (30 ans du classement UNESCO
Canal du midi, fête de la Nature...), création nouveau site internet

Budget estimatif de l'action : 36 000 €TTC

Calendrier d'exécution : 1 an

Proposition de financement :

Montant € TTC 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	SMPGS
36 000	10 000	6 266,67	6 266,67	6 266,66	7 200
100%	27,77%	17,41%	17,41%	17,41%	20%

Tamara RIVEL précise que le Département ne peut accompagner le Syndicat avec des subventions de fonctionnement. Cependant s'il est possible de modifier la présentation en investissement, le Département pourra accompagner le financement des actions PGS.

Laurence CAHUZAC rappelle qu'il n'est plus possible depuis 2021 suite aux changements des statuts, de financer les actions du Syndicat mixte en investissement, le Service de Gestion comptable de Carcassonne nous a accompagné pour la régularisation en début d'année 2025. L'hypothèse qui a été avancée par les techniciens est celle d'une intégration de ces subventions de 10 800 € dans le montant de la contribution annuelle ou sous une autre forme possible par les statuts. Si ne n'était pas possible, cela signifierait que le Département ne financerait plus les actions du PGS dont le Syndicat mixte serait maître d'ouvrage. Elle ajoute qu'aucune autre solution plus satisfaisante n'a émergée jusqu'à présent lors des différentes réunions avec chaque membre. C'est donc cette disposition qui a été présentée à chaque fois sans objection d'aucun des techniciens référents.

Tamara RIVEL ajoute que ce sont les directives qui sont remontées du Bureau du Département.

Laurence CAHUZAC demande aux membres du Département si cela signifierait que le Département ne participerait plus au financement des actions PGS ou qu'il participerait pour des montants moindres.

Hervé BARO ne peut répondre à cette question ajoutant que la situation budgétaire du Département est très compliquée en fonctionnement et moins en investissement, raison pour laquelle il est recherché une solution en termes d'investissement.

Laurence CAHUZAC ajoute que des solutions de subvention d'investissement ont été recherchées, sur toutes les actions et que chaque fois que cela a été possible, de faire porter la maîtrise d'ouvrage par l'un des membres, permettant ainsi des demandes de subvention en investissement. Cependant cela n'a pas semblé possible pour les trois actions présentées ce jour.

Gérard LARRAT constate que le Département ne peut plus financer en fonctionnement et demande à Laurence CAHUZAC qu'elle pourrait être l'autre solution.

Laurence CAHUZAC répond que ces actions pourraient être revues dans un plan de financement sans participation du Département ou, comme dit précédemment, un financement intégré dans

un montant augmenté dans la contribution annuelle à la structure ou, tout autre moyens rendus possibles par les statuts, mais dans tous les cas ce ne serait pas de l'investissement.

Tamara RIVEL fait une autre proposition : le portage des actions PGS par la Ville de façon à passer le financement des membres en investissement.

Gérard LARRAT en tant que maire n'y voit pas d'objection. La Ville devra faire les demandes de subventions auprès des membres du Syndicat.

Laurence CAHUZAC précise que cette alternative pourrait être mise en place pour les actions A1.1 et A21.1 mais pas pour l'action A22 qui selon le plan d'Action de 2016 est un budget annuel récurrent attaché à une programmation de la structure, donc en fonctionnement. Dans cette hypothèse, le Syndicat mixte travaillerait, à définir les missions, sur les actions A1.1 et A21.1 mais ne s'occuperait plus du financement et de l'action en tant que maîtrise d'ouvrage. C'est à organiser. Le Syndicat n'apparaîtrait plus dans le plan de financement.

La directrice du SMPGS ajoute que si le financement des actions A1.1 et A21.1 sont portées par la Ville en investissement, le vote des plans de financement présentés ce jour, une fois recomposé, pourrait être reporté lors du vote du BP en 2026. Ces dépenses n'apparaîtraient plus dans le BP du Syndicat mixte.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Carcassonne pour les actions A.1.1 Charte gestion cité et A21.1 Schéma d'interprétation patrimoniale. Elle sollicitera auprès des membres des subventions d'investissement.

Laurence CAHUZAC ajoute que le financement en fonctionnement de l'action A22 Animation Grand Site 2026 reste en suspens : soit le financement est intégré dans la négociation des contributions annuelles soit le Département ne finance pas.

Hervé BARO trouve que ce serait ennuyeux que le Département ne participe pas financièrement à cette action. Il demande que le sujet soit rediscuté avec les services du Département étant donné que l'OPP est en lien sur la problématique des paysages avec la candidature UNESCO des Forteresses du Languedoc porté par le Département.

Laurence CAHUZAC ajoute que l'un des référents techniques du Département a indiqué au Syndicat mixte qu'il était nécessaire de déposer les demandes de subvention en fonctionnement avant le 15 décembre d'où la nécessité de voter ce jour le plan de financement.

Hervé BARO est d'accord pour le dépôt de la demande de subvention en fonctionnement auprès du Département et ajoute qu'une solution sera recherchée par les services.

Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président, Décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER dans le programme annuel de l'Action 22 : la création d'une mallette pédagogique OPP, la création du nouveau site internet et la contribution aux évènements annuels tels que Fête de la nature ou 30 ans UNESCO Canal du Midi pour un budget global de 36 000 €TTC
- DE SOLLICITER une subvention de 28 800 €TTC pour 2026 conformément à la proposition ci-dessus
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

B.6. Comptabilité : Décision modificative sur le budget primitif 2025

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante que le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels événements imprévus ou pour supprimer des crédits antérieurement votés. Ces ajustements constituent une « décision modificative ».

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité comme le budget primitif.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses sur les sections de fonctionnement et d'investissement à travers les écritures suivantes :

En section de fonctionnement, il s'agit d'effectuer des virements d'article à article des comptes pour rééquilibrer les dépenses de personnels.

SECTION FONCTIONNEMENT-ARTICLE	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-64111	- 180€			
D-6458		+ 180€		
D-6218	- 2 445€			
D-6451		+ 1 750€		
D-6338		+ 30€		
D-6474		+ 665€		
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 625€	2 625 €		

En section d'investissement, il s'agit d'effectuer un virement d'article à article des comptes pour rééquilibrer les amortissements.

SECTION INVESTISSEMENT-ARTICLE	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-281838	- 814,52€			
R-281831		+ 814,52€		
TOTAL INVESTISSEMENT	814,52€	814,52€		

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée.

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la Décision modificative du budget primitif 2025 comme présentée ci-dessus**
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

PARTIE C : AVANCEMENT ACTIONS PGS

C.1. ACTION 5 / 5.1 - Études de programmation Accueil Grand Site (Actualisation de l'étude de faisabilité et de programmation de l'accueil du Grand Site) – Validation phase programmation

Suite à la non-validation de la PHASE 3 PROGRAMMATION de l'*Actualisation de l'étude de faisabilité et de programmation de l'Accueil du Grand Site* en Comité syndical d'Avril 2025, le Comité syndical du 25 juin 2025 avait précisé ses demandes auprès du Bureau d'étude MEDIEVAL AFDP :

- **1/ Une présentation** de la programmation de l'accueil du Grand Site par le bureau d'étude MEDIEVAL AFDP aux membres du prochain Bureau syndical du 8 octobre 2025,
- **2/ Une programmation d'opération** sur des scénarii validés :

>Scénario 8 - Valorisation d'une zone archéologique sur une partie du parking Tripier – Retenu : relancer l'INRAP pour la proposition de projet pédagogique, des fouilles archéologiques ponctuelles (chantier école)

>Scénario 9 - Valoriser le quartier Barbacane – Retenu : accompagnement de mise en cohérence des enseignes, des commerces, autres...

>Scénario 12 – Consacrer au Musée des Beaux-Arts un espace à Viollet-le-Duc – A reprendre en Espace Viollet-le-Duc dans un lieu à définir.

- **3/ Un complément des coûts de fonctionnement notamment pour :**

>Opération *Bâtiment des moteurs* : non chiffrée en fonctionnement

>Opérations *Rue Trivalle et Parcours des Lices* : non chiffrée en fonctionnement

>Opération *Entrée EST aire des maquettes* : non chiffrée en fonctionnement

En juillet dernier, le B.E. MEDIEVAL AFDP a apporté une réponse très onéreuse par rapport au marché précédent et aux capacités financières du Syndicat. Il a aussi indiqué son manque de disponibilité avant 2026 :

- 1 542 € TTC (1 285 € HT) pour venir faire une présentation de la phase programmation au Bureau syndical
- Première estimation entre 30 000 et 48 000 € TTC (alors que l'ensemble de la Phase 3 Programmation a été réglée pour 12 700 € TTC) pour une programmation d'opération complémentaire sur les scénarii validés et compléments des coûts.

Une réflexion en COTECH avec les membres du PGS, la DREAL et l'ABF, le 18 septembre dernier, et un accord en Bureau syndical début octobre, permettent de proposer ce jour une proposition pour une validation prenant en compte les réserves et demandes du dernier Comité syndical.

Les programmations et compléments de coût de fonctionnement demandés par le Comité syndical pourraient être intégralement repris et intégrés aux marchés à venir, au fur et à mesure du lancement des opérations de maîtrise d'œuvre et de services dans les phases d'étude préalables. Ainsi la PHASE 3 programmation pourrait être validée avec cette prescription attachée dans les termes de la validation en délibération.

S'agissant de la demande de Présentation de la PHASE 3 Programmation par le bureau d'étude MEDIEVAL AFDP demandé par le Comité syndical, elle ne semble plus présenter d'intérêt sans la réalisation des compléments qui auraient été produits par MEDIEVAL AFDP comme demandé par le Comité syndical. La demande serait donc abandonnée.

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée.

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- D'APPROUVER la PHASE 3 – Programmation de l'Actualisation de l'étude de programmation de l'Accueil du Grand Site avec les prescriptions suivantes :

-Rajout à la Programmation des scénarii suivants issus de la phase 2 validée précédemment
>Scénario 8 - Valorisation d'une zone archéologique sur une partie du parking Tripier
– Retenu : l'INRAP est relancé pour la proposition de projet pédagogique, des fouilles archéologiques ponctuelles (chantier école)
>Scénario 9 - Valoriser le quartier Barbacane – Retenu : accompagnement de mise en cohérence des enseignes, des commerces, autres...
>Scénario 12 – Consacrer un espace à Viollet-le-Duc, restaurateur de la Cité dans la seconde moitié du XIXe, qui influençait fortement l'évolution des principes et des pratiques de conservation, c'est le « critère II » qui constitue la V.U.E. de la Cité fortifiée qui lui vaut (avec le critère IV) son inscription UNESCO. Le lieu d'un tel espace reste à déterminer.
La programmation et le coût seront détaillés en amont du lancement des projets, en cohérence avec les scénarii déjà validés en PHASE 2 et l'estimation actualisée, relative à la ligne budgétaire inscrite au Plan d'Action du PGS.

-Intégration dans les cahiers des charges des opérations suivantes d'une demande de calcul des coûts de fonctionnement lorsque ces études seront lancées :

- >Opération Bâtiment des moteurs des fontaines de la Cité
- >Opérations Rue Trivalle et Parcours des Lices
- >Opération Entrée EST aire des maquettes

C.2. ACTION n°17 / 17.1 : Etude de déplacements et services associés

Laurence CAHUZAC explique que l'étude de Préfiguration d'un Observatoire de gestion des flux s'inscrit dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par Atout France en 2024 et dont le SMPGS Cité de Carcassonne a été lauréat.

Cette étude s'appuie sur les problématiques liées à la gestion des flux, dans l'objectif de mieux connaître ces flux, de mieux gérer et d'influencer l'évolution des comportements. L'étude propose une stratégie pour la préfiguration d'un Observatoire de la gestion des flux dans le site, à la fois en

stimulant une action partenariale entre les différents acteurs territoriaux et dans l'objectif, à terme, de diffuser une influence auprès des utilisateurs touristes mais aussi habitants du Grand Site.

L'équipe PROTOURISME - Affluences a été sélectionnée, après consultations, pour réaliser l'étude, associant dans sa mise en œuvre les membres du SMPGS, les services de l'Etat, les partenaires et acteurs du territoire lors d'entretiens individuels, réunions et d'un séminaire en juillet dernier.

Aujourd'hui l'étude arrive à son terme, Mme Justine NIOCHE, représentant PROTOURISME, présente (10 mins) l'étude finalisée : la stratégie et les actions qui préfigurent ce que pourrait être la mise en place d'un Observatoire de la gestion des flux dans le Futur Grand Site – Cité de Carcassonne, cette action n'étant pas inscrite dans le Plan d'Action actuel et en cours.

Cette étude réceptionnée avec l'approbation du Comité syndical, permettrait de finaliser la sous-action 17.1 dans le Plan d'Action PGS.

Présentation de l'étude de Préfiguration d'un Observatoire de gestion des flux par Mme Justine NIOCHE du bureau d'étude PROTOURISME (15 min).

Hervé BARO interroge Justine NIOCHE sur la saisonnalité et notamment sur la question du changement climatique et de son influence sur le changement journalier des flux. Il trouverait intéressant de prendre en compte ce facteur qui justifie en partie les travaux menés dans le PGS. Il souhaiterait que la question des mobilités soit étudiée non pas seulement à l'intérieur du Grand Site mais également sur un territoire dont le périmètre serait plus large, faisant référence à la candidature UNESCO des Forteresses du Languedoc dont l'un des objectifs du schéma d'interprétation est la diffusion des flux sur le territoire. Il y a donc là un enjeu considérable pour la structuration du Département.

Justine NIOCHE répond qu'il s'agit de remarques qui sont revenues au cours des échanges avec les partenaires du Syndicat mixte.

Concernant le sujet de la mobilité, pour le moment l'étude se concentre sur le GS cependant il y a quand même la perspective de savoir comment les flux accèdent au GS.

Concernant la diffusion des flux en dehors du GS sur le territoire, le sujet se heurte à une difficulté technique. En effet la récupération des informations sur les autres sites du département nécessiterait une mise en œuvre plus lourde par le biais d'enquête sur chaque site.

Alain COSTE fait remarquer qu'il n'a pas été évoqué l'utilisation de FLUX vision tourisme qui se base sur les traces des données des téléphones mobiles et qui permettent d'obtenir des informations intéressantes sur la diffusion des flux.

Justine NIOCHE répond que la difficulté de l'utilisation de ces données repose sur le manque d'information concernant la zone infra car seule sont connues les zones de Narbonne et de Carcassonne. Les déplacements d'entrées et de sorties du département sont connus mais pas ceux à l'intérieur.

Aucune autre intervention et observation de la part des membres de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'étude de Préfiguration d'un Observatoire de gestion des flux sur le Projet Grand Site cité de Carcassonne telle que présentée.

C.3. ACTION 22 : Animation 2025 du Grand Site

Pour information, Laurence CAHUZAC détaille l'avancement des projets de cette action.

• Logo

ANNEXE 5 : Propositions logo du PGS Cité de Carcassonne

Le Projet Grand Site Cité de Carcassonne est actuellement doté d'un logo et d'une identité visuelle propre. Ces éléments ne sont plus alignés avec l'identité graphique commune des Grands Sites de France, que le ministère en charge de l'Environnement a précisé l'année dernière. Le label Grand Site de France est une marque déposée par l'Etat, et le ministère.

Sur la base de ces prescriptions nationales, un travail préalable a été réalisé en interne et concerté comme demandé par le ministère avec l'Inspectrice des sites et le Réseau des Grands Sites de France pour s'attacher les services de l'agence PANAMA, référent dans la communication des Grands Sites de France.

La proposition serait finalisée en décembre 2025 pour présentation au Comité syndical qui pourrait délibérer pour officialiser le nouveau logo.

• Mise à jour Site internet

A partir du diagnostic réalisé par notre chargée de communication en 2024, il a été voté dans le programme annuel 2025 de l'opération 22, la mise à jour minimale du Site internet qui a fait l'objet d'un marché avec l'agence de communication RESONANCE de Carcassonne avant le projet de refonte du site prévu au programme de 2026.

La mise à jour a porté sur des corrections et reformulations, sur les illustrations et cartographie, sur les liens, une refonte des pages ressources et page d'accueil, sur les crédits et widgets.

La mise à jour est à présent réalisée.

Laurence CAHUZAC invite les membres du Comité syndical à visiter le site internet.

• Présentation publique OPP du 20 au 29 janvier 2026 – chapelle des Dominicaines

Le Projet Grand Site de la Cité de Carcassonne a engagé depuis 2024 un Observatoire Photographique du Paysage (OPP). C'est également l'un des outils de gestion et de médiation du Projet Grand Site, indicateur et outil de suivi sur les thèmes observés.

La première phase de l'OPP arrivant à son terme et la première reconduction étant en cours, une présentation au public a été programmée dans le budget 2025. Cette présentation préfigure l'outil pédagogique (mallette pédagogique paysage du PGS) prévu dans le programme 2026, destiné aux écoliers, collégiens et lycéens.

La présentation publique proposée à la chapelle des Dominicaines, du 20 au 29 janvier 2026, offre l'occasion de découvrir ce travail en cours. Elle rassemble 30 clichés : 24 issus de la première campagne photographique et 6 tirés de la reconduction en cours, réalisés par le photographe Guillaume BONNEL, riche d'une expérience en photographie du paysage.

Les photographies mettent en lumière les cinq paysages patrimoniaux du Projet Grand Site : la Cité fortifiée, la Bastide, l'Île, les Vignes et le Canal du Midi. Elles ouvrent également le regard vers des lieux moins connus, des situations de vie quotidienne et des usages contemporains qui témoignent de ce patrimoine vivant et habité.

Un second lieu est actuellement recherché auprès des membres, demandes faites en attente des réponses, pour mettre cette présentation en itinérance (de préférence gérés par les membres du SMPGS et surveillés).

Ces présentations n'appellent aucune intervention ni observation de la part de l'Assemblée.

PARTIE D : ACTUALITES :

D.1. Rencontre étudiants Masters 2 Villes et Environnement urbain - Université d'Albi – 19/09/2025

Vendredi 19 septembre, une promotion de 25 étudiants en master 2 *Villes et Environnement Urbain* – Université d'Albi a découvert sur le terrain le Projet Grand Site de France – Cité de Carcassonne. Dans le cadre d'un voyage d'étude de deux jours initiés par Carcassonne Agglo, l'équipe du Projet Grand Site a présenté à ces futurs urbanistes la politique nationale des Grands Sites et les opérations PGS menées localement.

Un temps en salle a été suivi d'une visite sur le terrain. Travaillant sur la question des villes petites et moyennes, ces étudiants en fin de formation sont ressortis de ces échanges conscients et enthousiastes des défis qui les attendent.

D.2. Rencontres Annuelles du Réseau dans le Grand Site Dunes de Flandres du 1er au 4 octobre 2025

Laurence Cahuzac a représenté le SMPGS Cité de Carcassonne aux rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France qui se sont déroulées à Dunkerque dans le Grand Site de France – Les dunes de Flandres ayant obtenu le Label en juillet 2025.

Ces actualités n'appellent aucune intervention ni observation de la part de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 17h25.

Le Président
Gérard LARRAT



La secrétaire
Magali BARDOU